

Tâche éducation des adultes 2023-2024 — des Patriotes

32 heures (en moyenne) par semaine = 1280 heures annuelles

1

Cours et leçons et suivi pédagogique 800 heures

- 768 heures en moyenne de cours et leçons et suivi pédagogique
 - 32 heures consacrées à des journées pédagogiques
- 20 heures en moyenne par semaine*

2

Autres tâches professionnelles (ATP) assignées = 280 heures

- Heures consacrées aux journées pédagogiques en sus des 32 h.
- Responsabilités confiées par la direction du centre
- Comités
- Rencontres
- Supervision des stages en dehors de la présence des élèves
- Correction
- Planification
- Préparation
- Échanges, suivis, rapports et communications avec d'autres membres du personnel, la direction du centre, les parents ou les partenaires (suivi d'élèves, etc.)
- Etc.

3

ATP personnelles – 200 heures

- * 120 heures à l'école à l'intérieur de l'amplitude de 35 heures.
- ◇ 80 heures à l'extérieur de l'amplitude ou au choix de l'enseignant, effectuées au lieu déterminé par l'enseignant et au moment de son choix.
(2 h en moyenne par semaine)

La TÉ et les ATP qui ne nécessitent pas une présence récurrente ne sont pas fixées à l'horaire.

| | | EDA |
|--|--|--------------------|
| | | heures/année |
| Cours et leçons et suivi pédagogique relié à la spécialité | Cours et leçons et suivi pédagogique relié à la spécialité | 768 h |
| | Banque d'heures de journées pédagogiques | 32 h |
| | Total | 800 h |
| Autres tâches professionnelles | Assignées | 280 h ¹ |
| | Personnelles | * 120 h |
| | | ◇ 80 h |
| Total | 1280 h | |

Présence, en moyenne, de 30 h / semaine à l'école.

¹ Incluant les heures consacrées aux journées pédagogiques en sus des 32 heures des cours et leçons et du suivi pédagogique.